Envoyé en préfecture le 11/03/2021
Reçu en préfecture le 11/03/2021
Affiché le
ID : 035-213500937-20210306-DEL_2021_013-DE

VILLE DE
Dinard
DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES

Date de la convocation : 26 février 2021
Nombre de membres en exercice : 33

CONSEIL MUNICIPAL
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU 6 MARS 2021

L'an deux mil vingt-et-un, le six du mois de mars à neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal de DINARD, dûment convoqué, s'est réuni salle polyvalente du COSEC, sous la présidence de Monsieur Arnaud SALMON, Maire.

Présents : Mme Nolwenn GUILLOU, M Yannick LOISANCE, Mme Martine GUÉNÉGANT, M Christian FONTAINE, Mme Muriel BEZIEL, M Vincent REMY, Mme Marie-Claire MERVIN, M Gilles DE LA MAISONNEUVE, M Alexandre MOTTE, Kevin STEINBACHER, Mme Catherine CABOT, MM Pascal GUICHARD, Christian CHAUFOUR, Philippe BECAN, Thierry DE LA FOURNIERE, MM Christian POUTRIQUET, Bruno DESLANDES, Mme Catherine GUGUEN-GRACIE, M Frédéric LEMOINE, Mme Claudia CARFANTAN, M Fabrice LE TOQUIN, Mme Martine CRAVEIA SCHÜTZ, MM Eric DYEVRE, Francis LEROUX.

Absents représentés :
- Mme Mirella JEAN DE DIEU donne pouvoir à M Gilles DE LA MAISONNEUVE
- Mme Laurence GARO donne pouvoir à M Alexandre MOTTE
- Mme Laure ZATORSCHI donne pouvoir à M Thierry DE LA FOURNIERE
- M Joyce DOUMENGE donne pouvoir à Mme Nolwenn GUILLOU
- Mme Guenhaëlle VEDIE donne pouvoir à Mme Martine GUÉNÉGANT
- Mme Eva HELAINE donne pouvoir à Mme Marie-Claire MERVIN
- Mme Marion VATAR donne pouvoir à M Arnaud SALMON

Absente :
- Mme Marine BEDFERT

Madame Martine CRAVEIA SCHÜTZ est nommée secrétaire de séance
par le Conseil Municipal.

Affaire inscrite à l'ordre du jour

DÉCISIONS BUDGÉTAIRES

DELIBERATION N°2021-013 – RAPPORT SUR LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2021

Présents : 25 **Représentés : 07** **Votants : 32**

Envoyé en préfecture le 11/03/2021
Reçu en préfecture le 11/03/2021
Affiché le
ID : 035-213500937-20210306-DEL_2021_013-DE

Vu le Code général des collectivités territoriales, et en particulier son article L 2312-1,

Considérant que les membres du conseil municipal ont pris connaissance du rapport sur les orientations budgétaires pour 2021 et ont pu en débattre,

En conséquence, le Conseil municipal :

DECIDE

Article unique : de prendre acte de la tenue du débat sur les orientations budgétaires 2021.

Pour extrait du registre des délibérations du conseil municipal.

A DINARD, le 9 mars 2021

Le Maire

MAIRIE DE DINARD Ille-et-Vilaine

Arnaud SALMON

Conformément aux dispositions de l'article L 2131-1 du C.G.C.T., le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, celle-ci ayant été transmise au représentant de l'Etat, le 11 MARS 2021 **et affichée en Mairie, le** 11 MARS 2021